

Acte I : la politique de la ville

L'émergence d'un problème public : le « malaise des grands ensembles »

- 1971 : du café-tabac Le Narval (cité des 4000, la Courneuve) à la circulaire relative « aux formes d'urbanisation adaptées aux villes moyennes »
- 1971-77 : Habitat et vie sociale
 - Diagnostic : un déficit de vie communautaire amplifié par le départ des classes moyennes et les cloisonnements de l'action publique
 - Expérimentation d'une politique globale (urbaine *et* sociale), transversale (Equipement, Affaires sociales, Jeunesse) et participative (recours aux associations)
- 1981-82 : des émeutes des Minguettes au Développement Social des Quartiers

Le mode d'emploi de la décentralisation

- Un **diagnostic** territorial pour rapprocher les acteurs autour d'une lecture partagée des enjeux
- Une logique de **projet**, itératif et interactif, pour adapter en continu les politiques et les actions
- Un **contrat** pour institutionnaliser la coopération

De la marge à la norme

- 1980s : un modèle (prototype) construit aux marges de l'action publique
- 1990s : contamination réussie (extension géographique et thématique)
- 2000 : le triomphe du modèle (« Un territoire, un projet, un contrat »)

Acte I : la politique de la ville

- Une politique « procédurale », renvoyant aux acteurs locaux la charge de définir son contenu (nature du problème, buts poursuivis, réalisations)
- Coexistence –voire combinaison- permanente de trois approches concurrentes

Approche	Enjeu	Objectifs	Réalisations
Républicaine <i>« en finir avec les ghettos »</i>	Quartier = problème (concentration de handicaps)	Réduction des écarts (remise à niveau du stock / dilution par les flux)	Renforcement des services publics <i>et/ou</i> démolition
Communautarienne <i>« vive les quartiers populaires »</i>	Quartier = solution (ressources potentielles)	Reconnaissance et « Empowerment » (renforcement du capital social)	Soutien aux initiatives individuelles et collectives
Réformiste <i>« des laboratoires où s'invente la ville de demain »</i>	Quartier = symptôme (causes à l'échelle de la ville)	Transformation d'un système générateur d'exclusion	Expérimentations intra et inter-institutionnelles

Acte II : la rénovation urbaine

La loi d'orientation et de programmation du 1er août 2003

- Contexte institutionnel
 - Entrée en application de la LOLF et préparation de l'Acte II de la décentralisation
 - Cour des comptes : la politique de la ville jugée inévaluable et inefficace ; source de saupoudrage des ressources publiques et de dilution des responsabilités politiques
- Le choix de la rénovation urbaine
 - L'expériences valenciennaise et le soutien des maires engagés dans le renouvellement urbain
 - L'argent qui dort
 - Lever les blocages des GPV (simplification administrative)

Une opération de *design institutionnel*

- Redéfinition nationale du problème et des objectifs : des « ghettos indignes de la République », qu'il faut ramener à la norme (réduction des écarts)
- Resserrement opérationnel : démolition-reconstruction et dérogation
- Recomposition du système d'acteurs : un opérateur (ANRU), un observateur (ONZUS), un leader (le maire)
- Renouvellement des instruments : du couple projet territorial - contrat global au couple appel à projet national – programme sectoriel

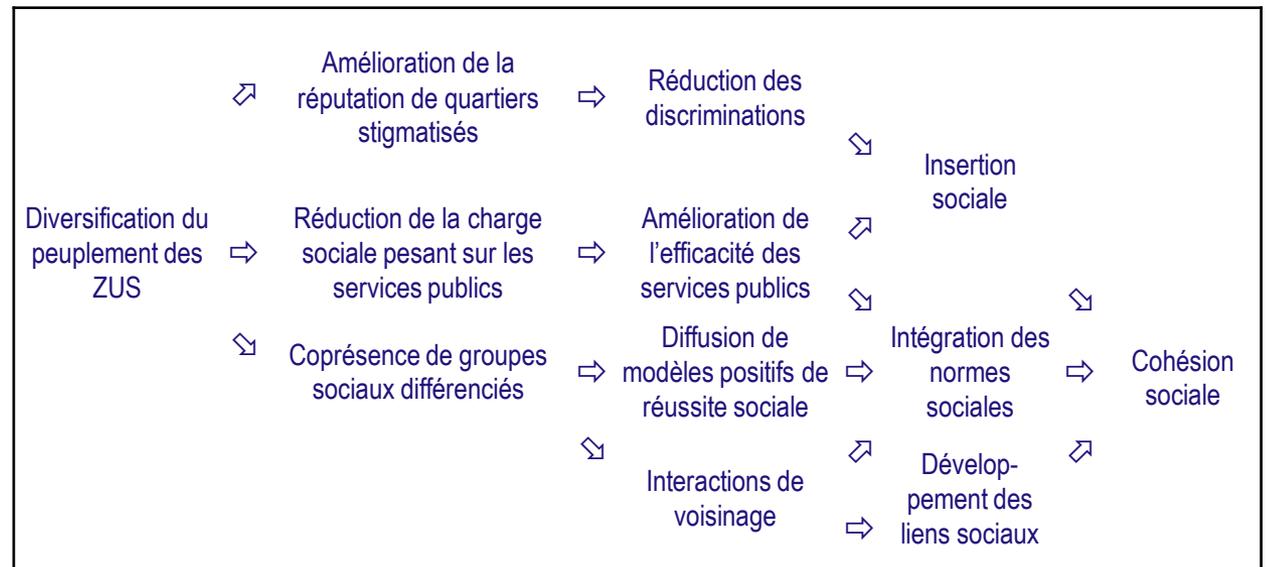
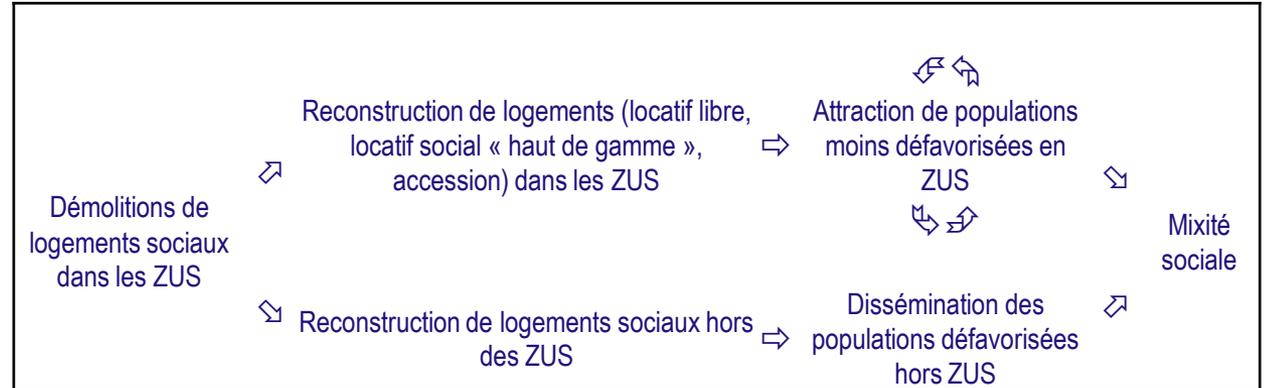
Acte II : la rénovation urbaine

Comme les grands ensembles : la cohésion par la mixité sociale

**Effet attendu :
mixité sociale**



**Impact escompté :
cohésion sociale**



Acte II : la rénovation urbaine

Contre les grands ensembles : l'intégration par la banalisation urbaine

- La doctrine urbanistique du grand ensemble : uniformité interne et autonomie vis-à-vis de l'extérieur.
 - L'indifférenciation interne, au croisement d'une utopie sociale, de contraintes économiques et des ressources techniques disponibles
 - L'isolement du reste de la ville : le coût du foncier, mais aussi la volonté de faire émerger dans un même mouvement un nouveau cadre et un nouveau mode de vie.
- La doctrine de la rénovation urbaine : différenciation interne et intégration externe
 - Différenciation des formes urbaine et des produits logement, maillage viaire, résidentialisation : une logique de banalisation pour restaurer l'attractivité des quartiers et faciliter leur gestion
 - Intégration dans les flux urbains (équipements, activités, trame viaire) : une logique de prévention situationnelle

Acte II : la rénovation urbaine

- **Conformation anticipée de la politique de la ville à « l'esprit de la LOLF » et à l'Acte II**
 - Un programme, un budget, une agence
 - Le basculement dans l'ère de la « performance »: le pilotage par les indicateurs
 - Les « projets des maires » ?

- **Redistribution des tâches**
 - Définition centralisée des finalités de l'action (programmes et indicateurs)
 - Allocation concurrentielle des ressources nationales aux territoires (appels à projet)
 - Responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets confiée aux maires, fermement incités à respecter les engagements initiaux (non fongibilité, reporting, dégagement d'office)

- **Une nouvelle forme de « gouvernement à distance »**
 - Retrait de l'Etat hors de la cogestion locale (décroisement des compétences)
 - Retour du niveau central dans la définition du contenu des politiques locales
 - Ni hiérarchie, ni négociation : des instruments *soft* de pilotage (appels à projet, « bonnes pratiques », *benchmarking*, audit...) qui incitent à la libre conformation de collectivités juridiquement autonomes mais financièrement dépendantes
 - Renvoi de la mise en cohérence entre programmes à la charge des élus locaux

Acte III : après la rénovation urbaine...

- **La mixité sociale n'est pas au rendez vous**
 - Un renouvellement limité du parc
 - L'amélioration du cadre de vie ne suffit généralement pas à restaurer l'attractivité des quartiers
 - Deux priorités des politiques du logement en tension : droit au logement et mixité sociale
 - Des effets pervers
 - Départ des populations structurantes : évaporation et gestion des relogements
 - Fragmentations et micro-ségrégations : la mixité se réduit à la création d'enclaves moins défavorisées dans des quartiers toujours plus spécialisés socialement et ethniquement

- **Des effets sociaux limités, faute de mobilisation des habitants**
 - Des projets conçus pour les habitants actuels ou ceux que l'on veut attirer ?
 - Des projets élaborés sous pression, sans la participation des premiers concernés
 - L'accompagnement social ne produit pas de développement social
 - Une occasion ratée

- **Quelles suites ?**
 - Des projets en retard : goulot d'étranglement du relogement ; gestion financière de l'ANRU
 - Incertitude sur l'avenir : augmentation des coûts des opérations ; désengagement financier de l'Etat & assèchement des ressources du 1% logement ; ANRU 2 ?
 - Dépasser l'immobilier : quelle politique de la ville ?